



L'administration fédérale n'autorise que des aménagements qui s'harmonisent avec le paysage et elle exige l'application de certaines règles : on ne doit ni chasser, ni mutiler les arbres, ni cueillir les fleurs rares. Des gardiens veillent à l'entretien des forêts, des routes, des sentiers de randonnée, à la

Parcs nationaux et parcs provinciaux



Les parcs nationaux sont créés par le gouvernement fédéral après entente avec les provinces sur le territoire desquelles ils sont situés; ils sont gérés sous sa responsabilité. Les dix provinces canadiennes entretiennent de leur côté plusieurs centaines de parcs provinciaux, généralement plus petits. La Colombie-Britannique en compte près de deux cents, l'Ontario une bonne centaine, l'Alberta une cinquantaine. Les parcs nationaux ne doivent pas être confondus avec les « parcs et lieux historiques nationaux », qui sont pour la plupart des monuments historiques.

camions, voitures munies de chenilles, canoës, chevaux, skis ou motos-neige. Des biologistes du service de la faune conseillent le personnel, des limnologues s'occupent du repeuplement des lacs et cours d'eau. Il faut aussi assurer des communications rapides et sûres pour lutter contre les incendies de forêt, secourir les accidentés de l'eau, de la montagne ou de la route, combattre le braconnage. Des tours de guet, des liaisons radio et téléphoniques sont établies à cette fin.

Les installations hôtelières et les pavillons des parcs sont gérés par des concessionnaires de l'État. Ceux-ci savent qu'ils sont tenus de respecter l'atmosphère du parc, d'harmoniser les constructions au cadre naturel. Bâtimens et équipements de loisirs sont soumis à des règles strictes.

La plupart des parcs nationaux sont accessibles par la route et de très nombreux visiteurs y séjournent dans d'imposantes caravanes. Ils consacrent l'essentiel de leurs journées aux promena-

Les vingt-huit parcs nationaux



dans leur état naturel de vastes régions remarquables par la beauté des sites ou par l'originalité de la faune ou de la flore, tel est donc le but poursuivi. On conviendra que, pour l'atteindre, une réglementation assez stricte soit nécessaire alors que les parcs accueillent quinze millions de visiteurs qui s'y rendent, en majorité, pendant les trois mois d'été.

survie des animaux affamés, à la sécurité des hommes. Or il y a, au total, près de mille cinq cents kilomètres de routes carrossables et mille six cents kilomètres de routes secondaires, mille kilomètres de voies pour le service incendie et près de quatre mille kilomètres de sentiers.

Les gardiens sont au travail toute l'année, utilisant, selon les besoins,

des à pied ou à cheval, voire à bicyclette, et aux randonnées en canoë. Presque tous se livrent à la photographie ou au cinéma. Quant aux naturalistes amateurs, ils sont l'objet d'attentions particulières : documentation, recherches en groupe sous la conduite de spécialistes, causeries avec films ou diapositives sur les animaux, les arbres, les plantes et les pierres. ■